



## Problème de garantie sur site

Par **flo6999**, le **21/10/2014** à **18:40**

Bonjour,

j'ai acheté une machine à laver avec une garantie sur site pièce et main d'oeuvre de 2 ans. Ma machine à laver a eu un problème au bout de 3 mois et le vendeur m'a dit que la garantie ne fonctionne que si la machine était hébergée chez lui dans son usine !! je cherche à connaître les articles de droit et la jurisprudence qui précise que "sur site" veut dire chez le client et non chez le fournisseur.

Par **Alain F46**, le **22/12/2014** à **12:22**

Bonjour!

Suite à un achat en ligne d'une pièce auto, la pièce ne fonctionne pas sur mon véhicule. Le vendeur m'a envoyé gratuitement un nouveau module mais le problème demeure malgré les multiples conseils qu'il me fourni. Le problème provient de la pièce qui n'est pas adaptée avec précision à ma voiture et ce malgré les références affichés lors de ma commande. Pour ôter toute suspicion de l'origine de la panne j'ai monté une pièce d'origine, c'est OK. Le vendeur informé de tout cela (durant 6 semaines) et sous la pression accepte un retour de la pièce et son remboursement. Le site support de la vente me transmet un courriel pour donner mon avis et dans la rubrique "l'objet correspond il à vos attentes" j'ai répondu non et qu'il ne fonctionnait sur mon véhicule. Le vendeur ayant eu connaissance de cet avis m'a retourné un courriel via le site en m'informant que vu mon avis laissé sur ebay il refuserait le colis et donc ne me rembourserait pas. Le colis était déjà à la poste. Il a reçu celui-ci le 02 décembre 2014 contre signature et depuis je n'ai pas de nouvelles. Ni de remboursement. Quels sont mes recours pour l'obliger à me rembourser.

Par **Visiteur**, le **22/12/2014** à **12:42**

Bonjour flo6999,

"le vendeur m'a dit que la garantie ne fonctionne que si la machine était hébergée chez lui dans son usine !! " donc la machine est garantie tant qu'il ne la vend pas ? ou il vous faut laver votre linge chez lui ? il est sérieux ?

Par **Alain F46**, le **22/12/2014** à **12:49**

Bonjour!

Suite à un achat en ligne d'une pièce auto, la pièce ne fonctionne pas sur mon véhicule. Le vendeur m'a envoyé gratuitement un nouveau module mais le problème demeure malgré les multiples conseils qu'il me fourni. Le problème provient de la pièce qui n'est pas adaptée avec précision à ma voiture et ce malgré les références affichés lors de ma commande. Pour ôter toute suspicion de l'origine de la panne j'ai monté une pièce d'origine, c'est OK. Le vendeur informé de tout cela (durant 6 semaines) et sous la pression accepte un retour de la pièce et son remboursement. Le site support de la vente me transmet un courriel pour donner mon avis et dans la rubrique "l'objet correspond il à vos attentes" j'ai répondu non et qu'il ne fonctionnait sur mon véhicule. Le vendeur ayant eu connaissance de cet avis m'a retourné un courriel via le site en m'informant que vu mon avis laissé sur ebay il refuserait le colis et donc ne me rembourserait pas. Le colis était déjà à la poste. Il a reçu celui-ci le 02 décembre 2014 contre signature et depuis je n'ai pas de nouvelles. Ni de remboursement. Quels sont mes recours pour l'obliger à me rembourser.

Merci - Cordialement